

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 DECEMBRE 2024

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, M. PIOFFRET Jean-Marc, Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas.

Pouvoirs : Mme CHABROULLET Carole donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle, Mme PATURAUD Amélie donne pouvoir à Mme LEPEYTRE Chantal, M. DESLANDES Gilles donne pouvoir à Mme LAMETHE Sonia, Mme CLAVEYROLAS Sandrine donne pouvoir à M. PIOFFRET Jean-Marc, M. GARRE Gilles donne pouvoir à M. PRADEAU Yves.

Membre Excusé :

Secrétaire de séance : Isabelle VERBRUGGHE.

Quorum : 9 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h00.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Isabelle VERBRUGGHE.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2024**

Madame La Maire met aux voix le Procès-Verbal du 11 novembre 2024, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **DETERMINATION DES CONDITIONS D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (ODP) CONCERNANT L'EXTENSION DU RESTAURANT**

Les travaux d'extension de la véranda empiètent de 0.80m x 28 m de long sur le parking public. Il sera nécessaire de faire des démarches afin que ce domaine public passe dans le giron du domaine privé de la commune.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que nous sommes dans l'attente de l'avis des services compétents. Il est convenu d'échanger par mail dès réception.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **VALIDATION PARTICIPATION PREVOYANCE AU 01/01/2025**

Madame La Maire met aux voix la validation concernant la participation prévoyance, celle-ci est acceptée à l'unanimité. Pour mémoire il s'agit de valider de manière définitive les décisions prises en amont, lors d'un précédent Conseil Municipal, suite au retour du service de Gestion de la Creuse.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **AVIS CONFORME DES ZONES D'ACCELERATIONS DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)**

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'émettre un avis sur la cartographie des zones d'accélération (ZAENR) déterminées comme indiquées sur la délibération du 22 décembre 2023. Cette prise de décision doit vérifier que les services de la DDT ont bien pris en compte les propositions du Conseil Municipal.

Le Conseil approuve le document retourné par la DDT définissant ces zones pour le développement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Madame La Maire met aux voix cet avis qui est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2025**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la part concernant l'assainissement collectif du Bourg.

Elle expose au Conseil Municipal que le montant de l'abonnement prévu dans la délibération du 06/10/2023 pour l'année 2024 dépasse le pourcentage maximal autorisé (40%) du coût du service pour une consommation de 120 mètres cubes selon les modalités de calcul du plafond de la part non proportionnelle au volume d'eau consommé (ou part fixe) de la facture de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'augmenter les tarifs du bourg à compter du 1er janvier 2025 et de reconduire à l'identique les tarifs des villages ; ils s'établissent maintenant comme suit :

Part fixe :

Le Bourg : 74.00 €

Les villages : 80.80 €

Part variable de 0 à 120 m³ :

Le Bourg : 0.93 € le m³

Les villages : 1.01 € le m³

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Part variable supérieure à 120 m3

Le Bourg : 1.01 € le m³

Les villages : 1.03 € le m³

Madame La Maire met aux voix cette augmentation des tarifs 2025, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **VENTE DE BOIS SUR LA COMMUNE**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer afin de préempter pour chaque vente de bois sur la commune.

Madame La Maire propose d'indiquer sur la délibération générale que la commune étudiera les situations à chaque demande.

Madame Isabelle VERBRUGGHE propose de préempter au cas par cas.

Madame La Maire met aux voix la délibération proposant de préempter à chaque vente de bois.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **VENTE DES PARCELLES DE BOIS DE M. JARRY**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les ventes des parcelles de bois appartenant à Monsieur JARRY.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préempter les dits bois au motif qu'ils ne constituent pas un ensemble cohérent ni facile à entretenir. De plus il s'agit essentiellement de taillis. Aucune essence remarquable n'est présente.

Madame La Maire met aux voix la délibération proposant de lever la préemption sur cette vente de bois.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **MOTION AMAC 2025 CONTRE DES PONCTIONS INJUSTES ET INJUSTIFIEES DE L'ETAT**

Madame La Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion reçue de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse indiquant qu'afin d'assainir les comptes publics et d'enrayer des déficits de l'État, le Projet de Loi de Finances 2025 vise à imposer aux collectivités locales une ponction de près de 10 milliards d'euros.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette motion.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

► **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame La Maire indique au Conseil Municipal que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette autorisation de mandatement de dépenses d'investissement pour chacun des budgets de la collectivité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 14	POUVOIRS : 5
POUR : 14	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

● Madame La Maire propose d'organiser une Commission pour revoir les tarifs du gîte pour 2 nuits et demande au Conseil Municipal quels Conseillers Municipaux sont d'accord pour être membre de cette commission.

Les membres formant cette commission sont : Sonia, Isabelle, Chantal, Josiane.

Une réunion est proposée le Lundi 6 janvier 2025 à 15h00.

Il faut informer les membres absents du Conseil Municipal

● Madame La Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'éclairage public de l'éco-bourg ne fonctionne pas. EDF a coupé l'électricité car il n'avait aucun client pour régler la facture.

Après plusieurs échanges, la situation devrait être régularisée très vite.

● Madame La Maire indique au Conseil Municipal que la date concernant la cérémonie des vœux est prévue le vendredi 17 janvier 2025 à de 18 heures.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- M. PRADEAU Yves indique que l'entreprise Poujaud a commencé l'élagage.
- Mme CHABROULLET Carole rappelle que la lampe face à son portail ne fonctionne toujours pas.
- M. BOUCHER Jean-Noël indique que le panneau pour annoncer le stop à 50 mètres au village du Monteil est tombé par terre.
- M. ADENIS Nicolas indique que le goudron au village de la Bergeade est arraché. Une demande à la Colas doit être faite ainsi qu'une demande de point à temps.
- Mme VERBRUGGHE Isabelle indique qu'une lampe au village du Coud ne fonctionne pas.

Prochain Conseil le 24 janvier 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h 30 .

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Isabelle VERBRUGGHE